Envoyé en préfecture le 10/02/2026
Reçu en préfecture le 10/02/2026
Publié le
ID : 022-212203285-20260128-2026_01_05-DE

Extrait du registre de délibérations
du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-SERVAIS, dûment convoqué par le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Béatrice BILLAUX, Maire.

Présents : Béatrice BILLAUX, Christian COAIL, Yannick LE BOURDONNEC, Jacques LAMBERT, Frédéric GUILLOSSOU, Juliette CHOUPAULT, Laëtitia LE LOSTEC, Gwenola COÏC

Absents : Mickaël LE CERF
Excusés : Éric LE BON, Victoria QUEFFELEC

Juliette CHOUPAULT a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

N° 2026-01-05

Projet de construction de 2 logements locatifs

Madame le Maire rappelle à l'assemblée le projet de construction de 2 logements locatifs à l'emplacement de la dent creuse rue Hent ar c'hoat.

Il y a lieu de désigner le cabinet d'architectes en charge de ce dossier.

Elle rappelle que des dossiers de demande de subvention au titre de la DSIL (Etat) et de fonds de concours (Guingamp Paimpol agglomération) ont été déposé pour ce projet.

Suite à la sollicitation de différents cabinets d'architecte sur ce sujet, 2 d'entre eux restaient en liste, à savoir le cabinet PATINE OFFICE et le cabinet STUMM.

Après avoir analysé les différents projets proposés et les devis d'honoraires fournis (PATINE OFFICE : 57900 € TTC et STUMM : 44700 € TTC), il y a lieu de désigner le cabinet d'architectes qui suivra ce dossier.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Désigne le cabinet STUMM pour suivre ce dossier et valide son devis d'un montant de 61500 €
- Autorise Mme le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Pour extrait conforme,
Le Maire
B. BILLAUX